

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSECommune de **PENTA DI CASINCA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (14) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, PACO dos SANTOS Sandrine. SOULLARD Sylvie, MARTZOLFF Myriam.

Absents (9) : CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MATTEI Dominique, RAFFALLI Muriel, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2) : FRANCESCHI Jean-Marc donne pouvoir à LAURELLI Sébastien
LEPORATI Maryline donne pouvoir à SOULLARD Sylvie

Objet : Recherche de financement pour la réalisation d'un schéma directeur des installations d'eau potable du village de Penta

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 09 Avril 2024	Convocation le 03 Avril 2023
---------------------------------	------------------------	--	-------------------------	------------------------------

Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

La commune envisage d'établir le Schéma Directeur des installations en eau potable au village de Penta. Celui-ci a pour vocation de faire le point sur les conditions de fonctionnement du réseau actuel, que ce soit au niveau règlementaire, technique ou financier.

L'étude permet de faire le bilan de la production des installations, mais également de prévoir les orientations nécessaires pour améliorer la situation actuelle et anticiper les situations futures.

Le montant du Schéma Directeur est estimé à 28 000 € HT. Ce projet est éligible à une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet relatif à la gestion patrimoniale de la Collectivité de Corse.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement pour la réalisation d'un schéma directeur des installations d'eau potable du village de Penta tel qu'il figure ci-dessous :

Coût de l'opération : 28 000 € (Hors Taxes)	
Financement	
Collectivité de Corse 90%	25 200 €
Commune Autofinancement 10%	2 800 €

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse
- Autorise le Maire à procéder à la réalisation de cette opération sous réserve de l'obtention du financement
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, marchés et actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 09 avril 2024

Le Maire
Yannick CASTELLI

